

**Arrêté temporaire n°ST26/334
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

RUE DE LA PLAINE SAINT-MARTIN

Madame le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'autorisation de voirie n° ST26/334AV,

VU l'arrêté notifié le 22 mars 2026 portant délégation de signature à M. le 4ème adjoint au Maire,

VU la demande en date du 18/06/2026 émise par R-LITTORAL-TP demeurant Avenue du 11 Novembre lieu dit "la gare" 62170 Montreuil-sur-Mer représentée par Monsieur Yvan ROGEE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de tranchées rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 24/06/2026 au 28/06/2026 RUE DE LA PLAINE SAINT-MARTIN,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 24/06/2026 et jusqu'au 28/06/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DE LA PLAINE SAINT-MARTIN :

- La circulation est alternée par B15+C18 et feux ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- Un rétrécissement de chaussée, compte tenu de la réalisation des travaux en bordure de voie, entraîne une modification des conditions de circulation. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

Article 2

Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, R-LITTORAL-TP.

Article 4

Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 22 juin 2026

Pour le Maire,

Adjoint aux services techniques

Guillaume SAVEANT /

DIFFUSION:

- R-LITTORAL-TP
- la Police Municipale

ANNEXES:

plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fj; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer; pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Projet

N° Affaire ENEDIS : DA22/015180
 N° DT : 2024082700902PHF

Création d'un départ SBT 240AL
 Depuis le poste "ONZE NOVEMBRE" existant
 5, rue de la plaine ST MARTIN

Commune(s) : SAINT MARTIN BOULOGNE - 62280
 Département: Pas-de-Calais

COORDONNES LAMBERT: CC 50	X=1604260.217	Y=9281618.890	Poste P6074
INTERLOCUTEURS :	Nom	Téléphone	e-mail
Maître d'œuvre :	Julien CONDETTE	06.45.23.11.70	julien.condette@enedis.fr
Agence MOA Qualité			
Bureau d'étude :	M. Alain BOUCHER	03.22.64.11.28	aboucher@iasignalpicardie.fr
Entreprise de travaux :			

MODIFICATIONS	No	Demandées			Établies			Vérfiées		
		Indice	Par	Le	Par	Le	Par	Le		

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE

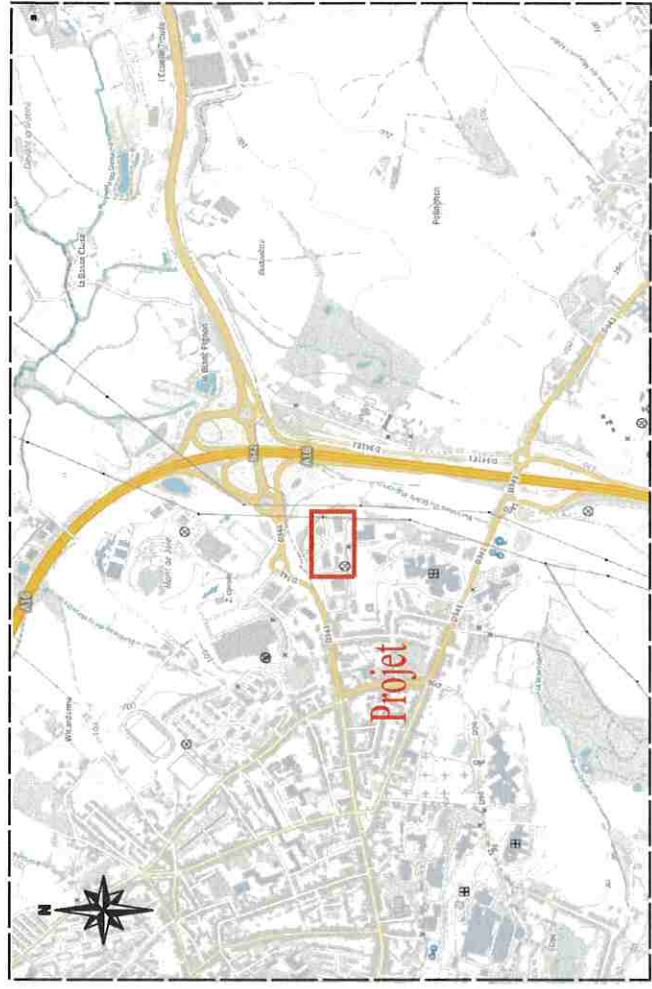
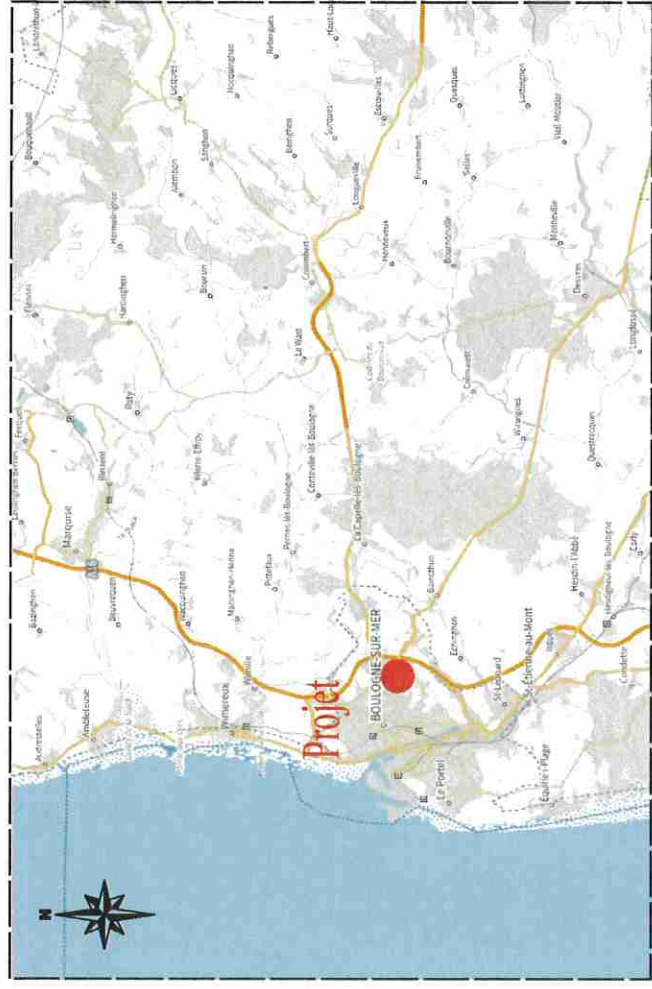
BUREAU D'ETUDE				MAITRE D'OEUVRE			
Nom	Date	Signature	Nom	Date	Signature		
M. Alain BOUCHER	13/09/2024						

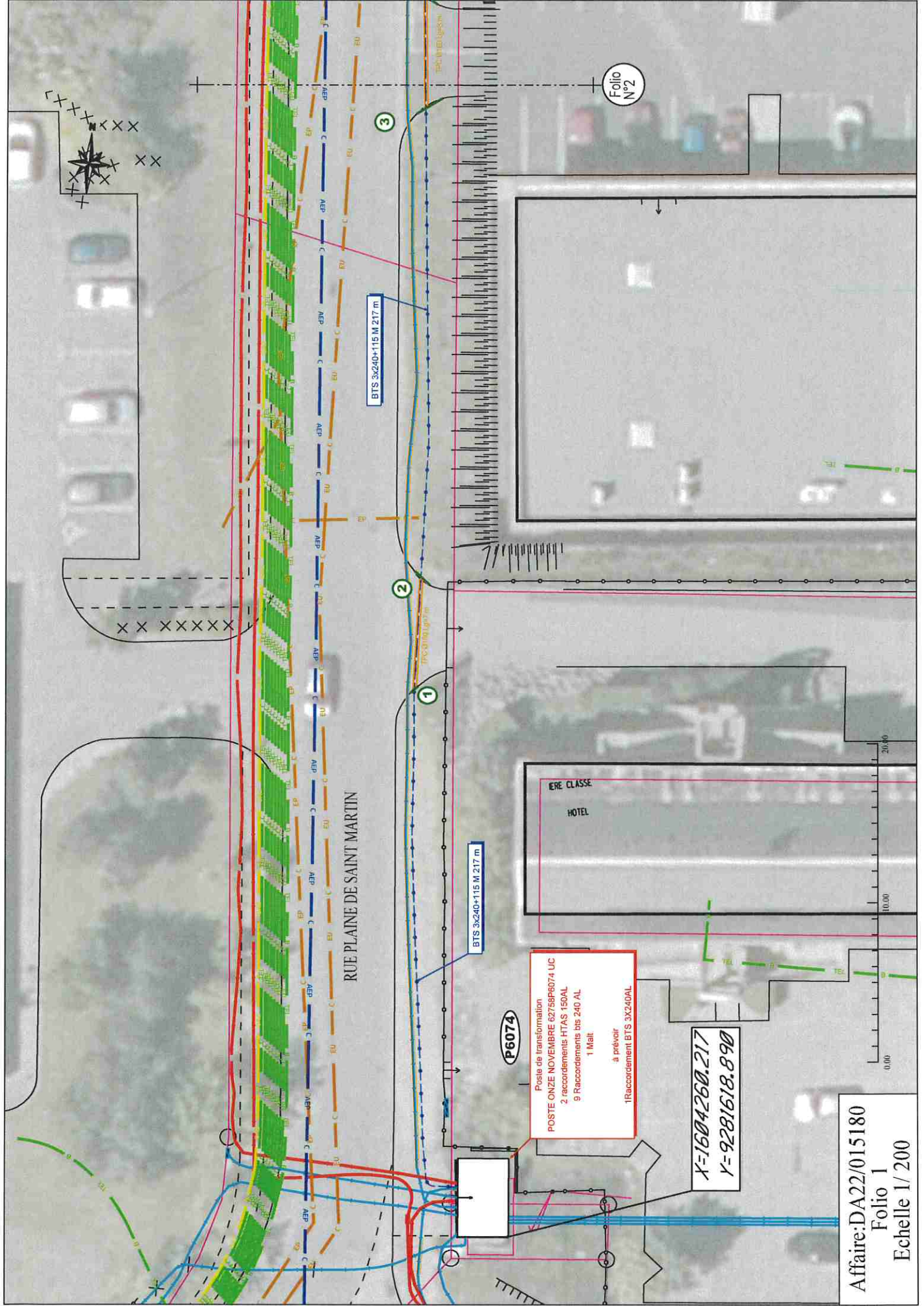
PLAN MINUTE			
ENTREPRISE DE TRAVAUX		Date	
Nom	Date	Signature	Date

IDENTIFICATION BUREAU D'ETUDE

Z.I. Henry POTEZ - BP 20096
 80303 ALBERT CEDEX
 Tél: 03 22 64 11 24
 Fax: 03 22 64 11 29
 Mail: lsp@iasignalpicardie.fr

Plans de Situation (Sans Echelle)





Folio N°2

BTS 3x240+115 M 217 m

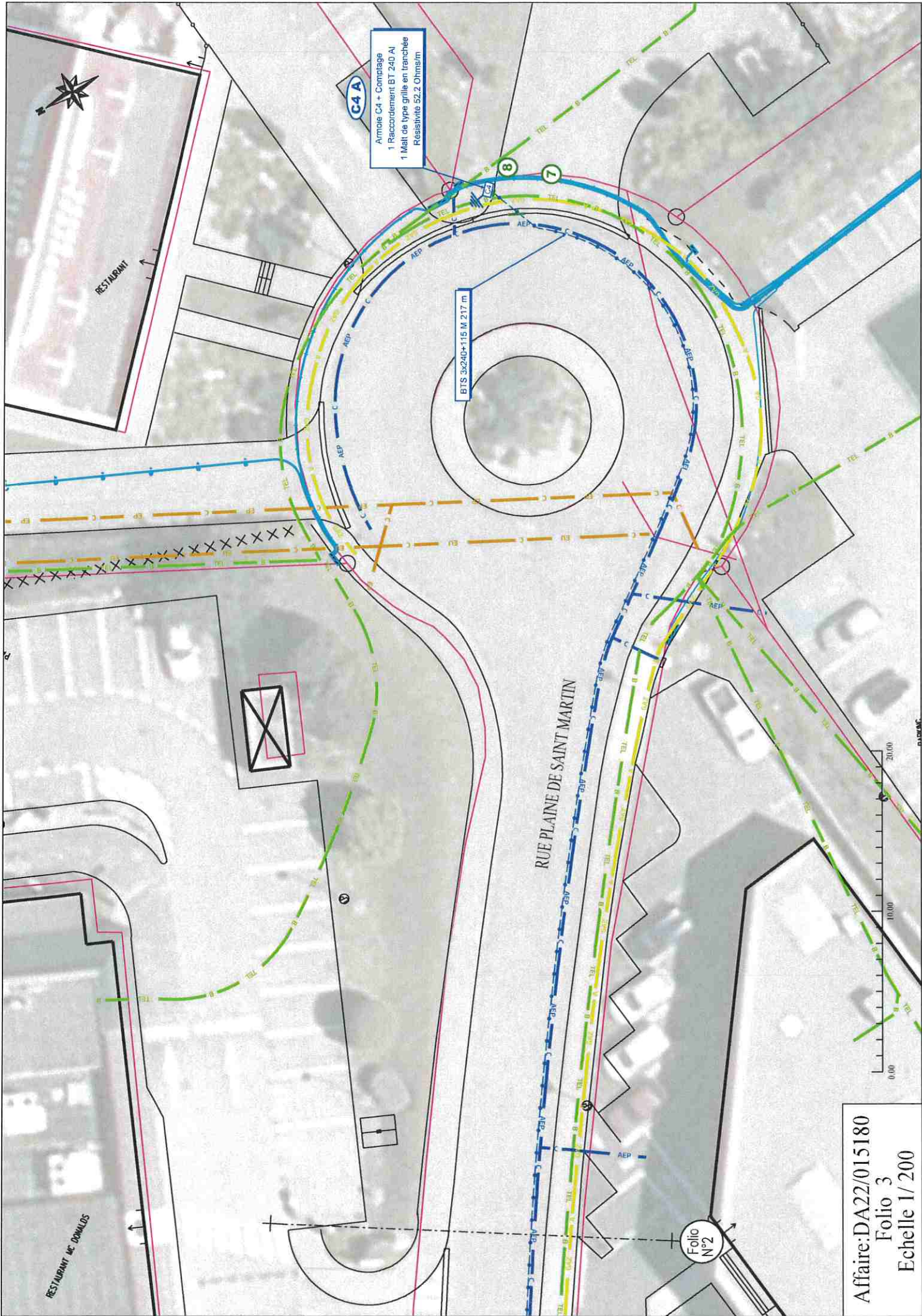
BTS 3x240+115 M 217 m

P6074

Poste de transformation
 POSTE ONZE NOVEMBRE 62758P6074 UC
 2 raccords HTAS 150AL
 9 Raccords bis 240 AL
 1 Malt
 à prévoir
 1 Raccordement BTS 3X240AL

X=1604260.217
 Y=9281618.890

Affaire:DA22/015180
 Folio 1
 Echelle 1/ 200



Affaire: DA22/015180
 Folio 3
 Echelle 1/200